

G RAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université 
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains. Il nous semble que cela nous convient bien.

Propos de mauvaise humeur... et d'espoir

Quel chaos, quel gâchis! Cent jours de désarroi.

Nous sommes nombreux, très nombreux à ne pas supporter...

- la faiblesse et la maladresse des gouvernants,
- la violence des matraques, des masques, du poivre de cayenne, des vitrines cassées, des boules de billard et des arrestations à la chaîne,

SOMMAIRE

1. Propos de mauvaise humeur... et d'espoir.
3. Excellence et sous-financement des universités; à nous de jouer?
4. Les droits de scolarité. Le choc des logiques contradictoires.
5. Grandeurs et misères des fonds de retraite.
8. Les collègues publient

- la désobéissance civile et l'appel à la désobéissance civile,
- ceux qui ne résistent pas à l'envie de se faire du capital grâce au chaos,
- ceux qui érigent en

système l'intimidation à l'égard « des autres » tout en blâmant l'intimidation « des autres »,

- ceux qui ne trouvent rien de mieux à dire que « les jeunes sont des bébés gâtés qui sont habitués à taper du pied »,

- l'hypocrisie de ceux qui disent qu'ils sont ouverts au dialogue, mais ont compté sur le temps et les casseurs pour faire plier le gouvernement,

- l'hypocrisie de ceux qui disent qu'ils sont ouverts au dialogue, mais ont compté sur le temps et les casseurs pour faire taire les étudiants. Et la « res publica » là-dedans???

Ce n'est pas d'abord à cause de mon grand âge que je déteste ce qui nous arrive... C'est surtout parce que, comme juriste et historien du droit, j'ai passé une partie de ma vie à observer, à chercher à comprendre et à faire comprendre les mécanismes qui tiennent une société debout, lui permettent d'avancer



cer, l'empêchent de sombrer dans l'anarchie et la violence. Je crois à la nécessité absolue de la règle de droit, de ses composantes législative, exécutive et judiciaire; autrement, c'est l'anarchie, c'est la révolution. Le Québec est plein de défauts HÉNAURMES, mais nous ne sommes ni la Russie des tsars ni l'empire de Wall Street. Je devine combien il peut être enivrant d'en appeler à la désobéissance civile, au défi des lois, des injonctions et des décisions judiciaires. Les discours incendiaires sont déjà tout préparés, les tablettes de l'histoire de l'humanité en sont encombrées; il n'y a qu'à changer les noms.

Devant la faiblesse, la bêtise, la corruption, il est tentant, il est normal de rêver au « Grand soir » et de vouloir refaire le monde en 180 jours. Difficile, impossible de discuter, de négocier, de demeurer calmes dans ce grand bouillonnement. Impossible de ne pas répondre aux matraques par les pavés, aux pavés par les matraques, aux hurlements par les hurlements, aux injures par les injures, à la bêtise par la bêtise, à la corruption par les discours angéliques.

À partir d'un certain moment, ce 22 mai, on ne sait même plus de quoi on parle; un beau chiard! Après cent (100!!!) jours, la sortie de crise est encore plus éloignée qu'elle ne l'était il y a deux mois. Et surtout, je ne vois ni n'entends personne qui ait la moindre suggestion pour en sortir, outre les impossibles capitulations de part et d'autre. Nous sommes collectivement paralysés, tétanisés

(le mot n'est pas trop fort).

UNE IDÉE ??? PUIS-JE ???

Une suggestion qui s'adresse à tous celles et ceux qui aiment le Québec que nous avons fait ensemble, surtout à celles et ceux qui croient que cela doit changer et SURTOUT à celles et ceux qui veulent tout casser pour en faire un bien meilleur. Quand tout va mal et que plus rien n'est possible, certaines communautés se tournent vers leurs sages réunis sous le baobab. On dépose les arcs et les flèches, on se tait, on écoute et on leur demande **quelques Grains de sagesse.**

Je propose que le Premier ministre Charest et les trois leaders étudiants se rencontrent DEMAIN. DEMAIN! Et s'entendent sur la nomination de trois sages; je propose CLAUDE BÉLAND, JOHN GOMERY ET LISE BISSONNETTE.

Je n'en connais pas de plus sages (pas parfaits, sages) ni de plus respectés. On leur donne un peu de temps; assez, pas trop. Trois jours? Trois semaines? Le temps de se dire et de nous dire que cela n'a pas d'allure et que cela ne peut plus durer; pour nos enfants, pour nous, pour le Québec.

Jacques Boucher

Excellence et sous-financement des universités; à nous de jouer?

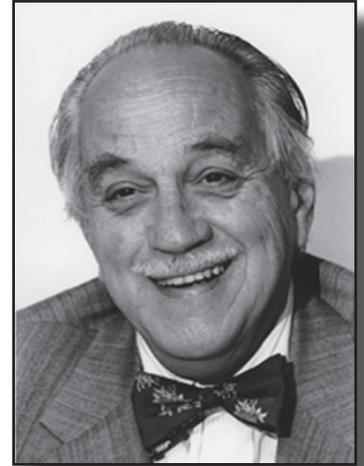
Depuis quelque temps, l'opinion publique est sollicitée par des propos dont la pertinence – sous la couverture d'une prétendue nécessité de revoir le fonctionnement des universités – est loin d'être démontrée. Qu'en est-il au juste? N'a-t-on pas fait récemment, et avec le sérieux que commande une Commission parlementaire, un examen approfondi du soi-disant « sous-financement de l'enseignement supérieur » lequel s'est avéré aussi grave que celui que l'on avait imaginé antérieurement.

Oui, les universités québécoises souffrent gravement de sous-financement. Ailleurs, dans ce vaste pays où nous œuvrons, le niveau des activités est encore généralement de bonne qualité grâce, en partie, à la contribution personnelle des étudiants aux frais de leur formation universitaire. Au Québec, cet état de fait ne semble pas suffisamment grave pour devoir le modifier au prix d'une grève où la « magie » des mots utilisés prend la place d'arguments vérifiables dans les faits. En réalité, quel objectif poursuit-on?

Ne nous cachons pas la vérité. Au Québec, le niveau moyen des activités universitaires est loin d'être optimal. Cette réalité a un coût (social) que s'emploient, avec compétence à l'appui, les économistes Lacroix, Montmarquette et al. à en démontrer l'ampleur. Le seul moyen de remédier à cet état de chose est connu : il faut S'ASSURER de l'excellence requise que seule peut apporter la présence d'un corps professoral de haute qualité. La médiocrité, dont nous souffrons encore beaucoup, n'est pas un phénomène **moyenâgeux**, surtout dans les secteurs où le financement est

loin d'être suffisant. Il importe de mettre en évidence l'ampleur des acquis et des dommages que pourrait causer toute démarche intempestive.

Comme membre du corps professoral, j'ai traversé, avec l'UdeM, des périodes où tout était à faire; où, à force d'insistance, beaucoup de réalisations intéressantes ont pris forme. J'ai appris à mobiliser les forces vives de l'établissement; et nous sommes sortis dans quelques secteurs de la médiocrité pour atteindre l'excellence, seul niveau acceptable pour notre petite communauté universitaire. En fait, le phénomène de l'éveil collectif mériterait que les bénéficiaires, les instigateurs et les artisans s'en ouvrent au grand public. Le moment est venu pour les intéressés de se lever et de faire valoir que l'ampleur des acquis demeure un bien précieux qu'il faut protéger à tout prix et dont l'existence ne saurait être remise en question.



La communauté universitaire – et l'APRUM au premier rang – se doit de se manifester. Elle a déjà été l'artisan principal de la présence de l'UdeM aux premiers rangs; elle doit maintenant réagir étant donné les objectifs que semblent poursuivre les **DIRIGEANTS** étudiants. Que veut-on : un retour à la médiocrité? Un réexamen perpétuel du rôle que jouent les universités? Un retour à l'improvisation à laquelle conduisent trop souvent, hélas, des organismes pseudo démocratiques?

Jacques St-Pierre

Suite de la page 8

surgissent » (p. 92); cette fois, c'est entre médecins que la lutte s'engage, ceux de Montréal refusant la tutelle des autres. Le débat se judiciaire (comme on dit de nos jours...), se déplace parfois de Rome vers Ottawa ou Londres et, entre les religieuses qui ont toujours appuyé les médecins et Mgr Favre, les relations tournent au vinaigre. Il faudra attendre la mort de Mgr Taschereau en 1898 pour voir resurgir le rêve d'une université autonome à Montréal. C'est finalement le

pape Pie XI, en 1927, qui accorde la pleine autonomie à l'Université de Montréal, dont la charte avait déjà été adoptée au civil en 1920. Quelle saga!

Jean Cléo Godin

Les droits de scolarité

Le choc des logiques contradictoires

Le conflit relatif aux droits de scolarité que vient de vivre le Québec est à tous égards exceptionnel. À travers une dynamique complexe, se sont à la fois heurtés deux philosophies sociales opposées, des forces politiques radicalement contraires, des prétentions juridiques et des intérêts économiques profondément divergents. L'État a fini par imposer brutalement sa loi.

Certes, c'est le choc des intérêts économiques qui a tout déclenché. Pour le gouvernement, il s'agissait de hausser les droits de scolarité de manière à rattraper le temps perdu par les gels successifs. Cette hausse avait explicitement pour but d'assurer un meilleur financement des universités. Dans son marketing politique, le gouvernement a défendu le caractère raisonnable de la hausse, surtout assortie des assouplissements du régime des prêts et bourses. Pour les étudiants, l'augmentation des droits de scolarité est apparue exorbitante et le spectre d'un endettement accru, inacceptable.

Aussi, le débat s'est-il rapidement transporté sur le terrain idéologique. En fait, deux philosophies sociales se sont affrontées. D'un côté, on plaidait que le savoir n'est pas une valeur marchande, que l'éducation est un bien collectif dont toute la société tire bénéfice et qu'il lui appartient donc d'en assurer le coût en permettant à tous l'accès en pleine égalité. De l'autre, on insistait sur le fait que les étudiants profitent largement de l'éducation universitaire une fois leur diplôme obtenu et qu'il convient qu'ils assument une partie des coûts.

En 1966, la Commission Parent avait déjà aligné les arguments en faveur de l'une et l'autre thèse. Elle a recommandé la gratuité à l'ordre collégial, ce qui fut fait, mais en même temps, devant les choix économiques prioritaires à faire, de maintenir les droits de scolarité à l'ordre universitaire, bien que la gratuité soit « souhaitable à long terme ».

La même année, les Nations Unies adoptaient le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels. L'enseignement universitaire, proclamait-il, devait être accessible à tous, en fonction des talents, « notamment par l'instauration de la gratuité scolaire ». En 1976, le Québec adhéra formellement à ce

pacte. Jusqu'ici, il avait généralement respecté l'esprit de cet engagement, les gels successifs entraînant en pratique une diminution de la contribution étudiante. C'est d'ailleurs ce retard qu'a voulu rattraper le gouvernement Charest en oubliant toutefois l'engagement de principe du Québec envers la gratuité.

Au plan juridique, le conflit a aussi révélé deux visions juridiques. D'un côté, les associations étudiantes ont vu dans la grève le prolongement de leur droit collectif de s'associer. Pour elles, leurs décisions devaient lier tous leurs membres : d'où les lignes de piquetage étanches. Mais les tribunaux ont tranché que le droit individuel des étudiants à recevoir leurs cours, primait. Ce faisant, ils ont conforté le gouvernement dans son bon droit d'adopter la loi pour interdire le blocage de l'accès aux cours.



Ce conflit revêt encore une évidente dimension politique : chaque parti a construit son rapport de force. L'appui de l'opinion publique en était une dimension importante. À cet égard, les étudiants ont perdu la bataille, du moins telle que mesurée par les sondages. Leur défaite s'est alourdie en même temps que montait la violence.

Sur le plan de sa gestion, le conflit a été à tous égards un fiasco. D'une part, une portion significative des étudiants s'est laissé prendre par le mirage de la désobéissance civile, convaincu que l'enjeu justifiait cette forme d'action. On a accepté comme légitimes les perturbations sociales et économiques, voire la violence contre les biens. Cela ne pouvait qu'entraîner la répression policière avec tous ses dérapages. Et c'était sans compter les casseurs. De son côté, le gouvernement a refusé si longtemps la négociation avec les étudiants que le climat, dorénavant très envenimé, ne pouvait que mener à l'échec.

C'est de débat multidimensionnel qu'il aurait été important et sage de poursuivre, mais à l'abri du tumulte. Les voix qui réclamaient la reprise de ce débat de fond n'ont pas été entendues. Et le souhait « à long terme » qu'avait formulé la Commission Parent en 1966 en faveur de la gratuité s'est perdu dans le brouhaha des événements.

Jean-Pierre Proulx

Grandeurs et misères des fonds de retraite

Depuis des mois, les journaux et les médias électroniques ne cessent de nous parler de tous les dangers qui menacent les fonds de retraite et ceux qui en dépendent ou en dépendront. Certaines inquiétudes sont fondées, mais les médias qui carburent toujours aux catastrophes réelles ou appréhendées ont tendance à créer un sentiment de panique chez certains participants ou un simple haussement d'épaule chez d'autres qui se sentent totalement impuissants devant la nouvelle conjoncture. Souvent des situations très dissemblables sont présentées plus ou moins pêle-mêle dans les médias et ne font qu'ajouter à l'inquiétude. À notre avis une approche raisonnée s'impose pour mettre la situation en perspective. C'est à cela que le texte qui suit s'emploiera. L'auteur de ces lignes siège au Comité de retraite du Régime des rentes de l'Université de Montréal (RRUM) depuis huit ans, ce qui lui permet d'être un observateur privilégié de l'évolution du RRUM et des fonds de retraite en général, mais le lecteur est prié de noter que les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur.

Dans un premier temps, il est important de distinguer les régimes capitalisés de ceux qui ne le sont pas. Les bénéficiaires des régimes non-capitalisés, comme le système canadien de Pensions de sécurité de la vieillesse et comme plusieurs régimes de pensions en Europe, peuvent être remis en question par les gouvernements car ils reposent sur la simple promesse de payer les pensions futures à même les revenus courants dont ils disposeront dans le *futur* (l'anglais le dit bien : pay-as-you-go). Il s'agit là d'un réel transfert intergénérationnel. On voit le risque, alors que la démographie fait augmenter le ratio « retraités/actifs » et que l'économie tarde à retrouver son souffle.

Les régimes capitalisés, comme le nom l'indique, ont construit un capital au cours des années à partir des cotisations versées par les employés et leur employeur, une forme d'épargne forcée prise à même la masse salariale disponible. Ce capital

graduellement investi a crû bon an mal an au gré de la conjoncture économique et de l'habileté de ses gestionnaires et constitue son *actif*. On peut donc considérer que cet *actif* est la propriété de ceux qui y ont cotisé et qui ont pu profiter des années de rendements intéressants.

Dans un deuxième temps, à l'intérieur de la catégorie des régimes capitalisés, on doit distinguer entre régimes à cotisations déterminées (CD) et régimes à prestations déterminées (PD). Les régimes CD construisent une cagnotte *individuelle* pour chaque employé au fil des ans à partir des cotisations conventionnées de l'employeur et de l'employé, cotisations investies au fur et à mesure dans des placements où l'employé peut souvent exercer certains choix. Mais il n'y a pas d'obligation de résultats (comme un gros RÉER somme toute). Au moment du départ, la cagnotte est remise à l'employé selon certaines modalités. En gros on peut dire que là se termine la responsabilité de l'employeur. La dimension collective étant évacuée de ces régimes, l'employé doit gérer lui-même son fonds duquel il doit tirer sa rente. Pour ce faire il doit de plus estimer sa propre longévité! Plusieurs se résoudront à acheter, à prix fort, une rente viagère auprès d'une compagnie d'assurance avec leur cagnotte ou une partie de celle-ci.

Les régimes à prestations déterminées sont idéals du point de vue de l'employé. La dimension collective assure la gestion à long terme de l'*actif* par la caisse de retraite et les statistiques de groupe « s'occupent » de la question de la longévité individuelle. Plus important encore, le retraité sait au moment de son départ à la retraite quelle sera sa rente annuelle à vie et, lors de son décès, celle du conjoint, s'il y a lieu. Cette rente est proportionnelle aux années de service et au salaire de l'employé. Si, de plus, cette rente est indexée d'une façon ou d'une autre au coût de la vie, alors c'est le bonheur. Le RRUM est un régime capitalisé à



Suite page 6

prestations déterminées et il est indexé.

Mais, c'est bien connu, le bonheur des uns ne fait pas nécessairement le bonheur des autres. Les autres ici ce sont les employeurs. L'employeur (aussi appelé le promoteur) est responsable des déficits du fonds de retraite. En situation de déficit, il cherchera à faire partager ce déficit avec les employés par le biais d'une augmentation des taux de cotisation des employés et/ou d'une réduction des bénéfices pour les années de service à venir. Il ne peut toutefois pas se soustraire aux déficits qui seraient issus de bénéfices acquis par les employés pour les années de service passées, que ces employés soient encore actifs ou déjà retraités. Par souci d'équité, un régime de retraite ne peut pas non plus « taxer » les employés encore actifs pour combler des déficits résultant des avantages consentis pour le service passé. C'est d'autant plus vrai pour des régimes matures, comme le RRUM, où le *passif* (la somme des engagements futurs envers les participants) est égal à six fois la masse salariale qui peut faire actuellement l'objet de cotisations.

Le dilemme est difficile à résoudre. Si le déficit n'est pas comblé par le régime, il apparaîtra éventuellement au *passif* de l'employeur cette fois, et pourrait affecter sa cote de crédit lorsqu'il désire emprunter. Ces dernières années, les faibles rendements des marchés financiers ont durement touché les caisses de retraite et les déficits se sont multipliés. On comprend que les entreprises privées cherchent à se débarrasser rapidement du fardeau financier que peuvent représenter les régimes PD pour les remplacer par des régimes CD, à tout le moins pour les nouveaux employés. Jusqu'ici les employés des entités publiques et parapubliques ont continué à bénéficier des avantages de régimes PD qui s'appuient sur la pérennité de ces institutions et les ressources actuelles et futures des divers paliers de gouvernement. D'où les hauts cris de ceux qui ne bénéficient pas d'un régime PD ou qui n'en ont pas du tout. Mais c'est là un enjeu sociétal beaucoup plus vaste qui échappe aux responsables d'un régime comme le RRUM.

Il faut donc s'attarder à la question des déficits, elle est au cœur du problème. Le déficit (ou le surplus) n'est pas une notion

complexe en principe, c'est la différence entre l'*actif* et le *passif* à un moment donné dans le temps, mais son estimation en pratique est compliquée et son ampleur souffre d'incertitudes, certaines liées à des fluctuations à court terme, d'autres à des facteurs du long terme connus avec imprécision.

L'*actif* à un moment donné est facile à cerner, c'est la valeur de tous les avoirs de la caisse, et les évaluations de ces avoirs sont fournies par les marchés financiers en tout temps.

Malheureusement, la variabilité des marchés peut entraîner en quelques semaines une fluctuation d'une centaine de millions de l'*actif* d'une caisse comme celle du RRUM. Pas commode de se baser sur une telle valeur mouvante pour jauger la santé du régime. Jusqu'à ces dernières années, on pouvait obvier à ces fluctuations en utilisant toutes les valeurs de l'*actif* enregistrées annuellement, des cinq années précédentes jusqu'au présent, et obtenir une moyenne dynamique qui permettait une estimation raisonnable de la valeur actuelle de l'*actif* pour fin de planification. Mais la réglementation a été changée et maintenant il faut utiliser la valeur au marché à une date précise, comme par exemple celle de la dernière évaluation actuarielle du RRUM au 31 décembre 2010.

Le *passif* est lui aussi difficile à évaluer car il repose sur des prévisions, et comme le dirait Yogi Berra : « les prévisions à propos du futur sont les plus difficiles ». Le *passif* est une estimation du montant qu'il faudrait *avoir en main*, disons au moment de l'évaluation actuarielle, pour pouvoir honorer dans le futur toutes les promesses de paiement de rentes pour les 35 prochaines années. Pour estimer ce montant il faut faire un grand nombre d'hypothèses à propos de l'avenir, hypothèses qui affectent beaucoup le résultat des calculs. Par exemple : quelle valeur poser pour la longévité jusqu'ici croissante des retraités et de leurs conjoints, quel sera le taux d'inflation à long terme, quel rendement peut-on espérer tirer dans le futur des placements de la caisse, etc? Les valeurs utilisées dans ces calculs ne peuvent l'être que de façon probabiliste en se basant sur leurs moyennes et leurs variabilités passées! C'est le travail des actuaires et ils sont très précis dans leurs calculs. Mais compte tenu des aléas décrits plus haut, ils ne peuvent fournir finalement que des

fourchettes de scénarios et les plus probables valeurs pour ce *passif*. Dans le passé, des choix de scénarios optimistes, alimentés par des surplus issus de hauts rendements, ont amené les régimes de retraite à promettre de généreux bénéfices. À la lumière des piètres rendements des dernières années, la tentation est grande maintenant de ne retenir que les scénarios pessimistes et de sabrer dans les bénéfices futurs. On voit combien il est malaisé d'élaborer une stratégie pour un horizon de 35 ans.

Toutefois, malgré ces incertitudes, un régime ne peut éviter de prendre des décisions face à ses déficits, d'ailleurs la loi l'y oblige. Sur la base de la meilleure estimation possible d'un déficit au moment d'une évaluation actuarielle, la loi prévoit que le régime doit modifier sa politique de gestion pour résorber ce déficit sur une période de quinze ans. C'est une mesure raisonnable pour assurer la protection des retraités actuels et futurs. Trois ans plus tard, une nouvelle estimation du déficit est faite et la politique de gestion est révisée en conséquence pour une nouvelle période de quinze ans. Lors de la dernière évaluation actuarielle du RRUM au 31 décembre 2010, le déficit de provisionnement était de l'ordre de 80 millions, soit 3 % du *passif* qui était estimé à 2,6 milliards. Une situation tout à fait gérable à moyen terme. Malheureusement, l'année 2011 a été difficile pour la plupart des caisses de retraite et le RRUM n'a pas fait exception avec un rendement décevant de 0,7 %. Ainsi, au 31 décembre 2011, son déficit est passé brutalement à 228 millions de dollars, soit 8 % du *passif*. Ces résultats, fort différents d'une année à l'autre, illustrent bien la difficulté de planifier pour le long terme sur la base de la situation à un moment donné.

Comment donc modifier ces politiques pour résorber le déficit? Comme pour tout budget déficitaire, il faut augmenter les revenus et/ou réduire les dépenses. Pour un régime de retraite, les revenus ne peuvent s'accroître que par des rendements supérieurs sur ses placements ou par des taux de cotisation plus élevés de la part des participants actifs et de l'employeur. Côté rendements, malgré tous les efforts consentis par les gestionnaires de la caisse, il est difficile de faire beaucoup mieux que les marchés financiers sans prendre des risques indus avec le capital. À l'Université

de Montréal, au cours des dernières années, les taux de cotisation ont beaucoup augmenté, tant pour assumer le coût à long terme des bénéficiaires futurs que pour résorber les déficits. Les récentes augmentations de taux ont été partagées 50/50 par les parties. Les employés cotisent maintenant en moyenne au taux de 9,3 % et l'employeur 11,4 % du salaire. La capacité portante des employés et de l'employeur semble atteinte.

Reste donc la réduction des « dépenses », c'est à dire la réduction de certains bénéficiaires. Le Comité de retraite du RRUM a commandé l'année dernière un rapport auprès d'experts externes pour examiner la santé du régime et les options qui s'ouvrent à lui pour en assurer la stabilité et la pérennité. Ce rapport est présentement l'objet d'une étude intensive par le Comité de retraite. C'est un exercice délicat, car il n'y a pas de précédent dans les quelque cinquante années de l'histoire du RRUM où on ait eu à discuter de révision à la baisse des bénéficiaires pour les années de service futures. Les bénéficiaires visés sont dits « accessoires » au sens de la loi. Il s'agit, par exemple, de bénéficiaires associés aux prestations de transition, aux retraites anticipées, à la définition du salaire de référence pour établir la rente ou aux formules d'indexation. Au niveau actuel, leur provisionnement a pour effet de gonfler le *passif*. Le Comité de retraite s'évertue à réduire le moins possible ces bénéficiaires tout en dégageant une marge de sécurité pour le régime face aux incertitudes de la conjoncture. Les changements envisagés sont de plusieurs ordres et doivent affecter équitablement tous les groupes d'employés, ceux-ci ayant souvent des profils de carrière très différents : professeurs, employés de soutien, cadres, professionnels et chargés de cours. Le Comité de retraite transmettra ses recommandations au Conseil de l'Université. Il est important de noter que les modifications qui seront proposées ne s'appliqueront que pour les bénéficiaires associés aux années de service futures. Les prestations aux retraités étant associées à des années de service passées, elles ne seront pas touchées.

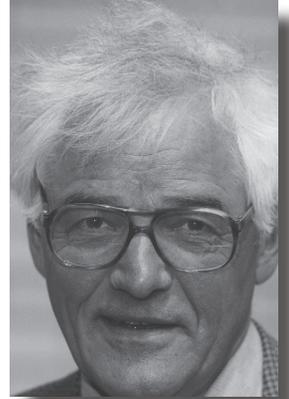
Robert Brunet

Les collègues publient...

« **T**out être humain, à son époque et à sa manière, traverse le cours du temps et y laisse une trace qui demeure généralement éphémère en dépit de la complexité et de l'ampleur de la trajectoire suivie ». Ainsi commence *La trajectoire de ma vie* que Jacques Saint-Pierre vient de faire paraître. Un livre imprimé par le Service d'impression de l'Université de Montréal et donc, je suppose, non disponible en librairie. Dès l'avant-propos, il est d'ailleurs clair que ce livre a été écrit à l'intention de ses enfants, à qui il tient à décrire ses origines, en remontant jusqu'aux grands-parents dont ils n'ont connu qu'une grand-mère : sa naissance et sa petite enfance à Trois-Rivières, le déménagement de la famille à Montréal, son séjour chez les clercs de Saint-Viateur et son entrée à l'université. Ce sont évidemment les 100 dernières pages qui intéresseraient surtout les collègues. Il entre à l'université en 1947, séjourne de 1951 à 1954 en Caroline du Nord où il obtient un doctorat avec une thèse dont le titre « ne manquera pas de vous impressionner », dit-il à ses enfants (comprenez qui pourra!) : *Distribution of Linear Contrasts of Order Statistics*. Moi, j'ai surtout été impressionné par le parcours de notre président-sortant, qui a contribué à la naissance de l'Association des professeurs dont il devient président en 1959, à la création du régime de rentes de l'UdeM, au développement de l'enseignement des statistiques et à la création du centre de calcul et du département d'informatique : bref, il méritait amplement le titre de « pionnier » qui lui a été reconnu lors des fêtes du 125e. Et c'est après un long mandat comme vice-recteur qu'il prend sa retraite en 1983 — mais pour accepter presque aussitôt, en 1985 et jusqu'à 2011, la présidence de l'APRUM.

C'est aussi à ses enfants et petits-enfants que l'économiste Camille Bronsard songe en publiant un recueil de poèmes intitulé *Au jour J du mois M de l'an A* (éditions Les carnets de Dame Plume, 2011, 119 p.) Drôle de titre, emprunté au poème intitulé « Margherita (la gourmandise) » : « On était

au jour J du mois M de l'an A / J'étais alors à Rome en manque de pizza »... On voit le style : ludique, proche de l'enfance, des comptines. Ce n'est pas pour rien que le Livre I s'intitule « L'art d'être père » — « (deux accents aigus s.v.p., l'auteur n'est pas avaré) », précise-t-il; et l'on devine que Sylvie, Yvonne, Michelle et Stéphane qui identifient les premiers poèmes sont les prénoms de ses petits-enfants. « Faute de rime ou bien de canne / Je n'ai pas pu nommer Stéphane / Disait le loup en hypocrite / Tout en buvant de l'eau bénite ». Poèmes à lire avec le sourire. Mais il y a aussi, chez Bronsard, une veine plus lyrique, plus grave : « Cependant que mon cœur craint déjà ton absence / Mon âme s'agrandit à ton seul souvenir / Laisse-moi m'envoûter encore à ta présence / Cependant que mon cœur craint déjà ton absence ». Les derniers poèmes — faut-il s'en étonner? — évoquent souvent le vieillissement et la mort; mais c'est toujours avec humour et tendresse.



Si un économiste cache parfois un poète, un chirurgien retraité peut se faire historien. Marcel J. Rheault est même allé chercher une maîtrise en histoire, qu'il a obtenue en 2000. Il en résulte un travail très documenté (275 pages, 399 notes!) où se trouvent réunis ses deux champs d'intérêt, car il s'agit en fait de la difficile naissance de notre faculté de médecine : *La rivalité universitaire Québec-Montréal revisitée 150 ans plus tard* (Septentrion 2011). On y voit Mgr Bourget à couteaux tirés (l'expression n'est pas trop forte) avec les évêques de Québec, multipliant les voyages à Rome pour obtenir ce que l'évêque de Québec a déjà obtenu mais refuse de partager. Il ira même jusqu'à accepter (en 1866) une entente avec une université protestante de l'Ontario pour obtenir l'accréditation nécessaire aux médecins canadiens-français. C'est son successeur, Mgr Favre, qui verra la réalisation de son projet lorsqu'en 1878 (après 26 ans de luttes et de débats) l'Université Laval vient en grandes pompes inaugurer sa succursale montréalaise. Mais « à peine l'union est-elle faite entre l'École de médecine et de chirurgie de Montréal et l'Université Laval que les problèmes

Suite page 3

INFORMATION

Courrier électronique : aprum@assoc.umontreal.ca; téléphone : (514) 343-7635

Équipe de rédaction : Jacques Boucher, Jean-Robert Derome, Jean Cléo Godin

Site Web de l'APRUM : <http://www.APRUM.UMontreal.CA>

Courrier : APRUM, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7

Infographie : Jean-Robert Derome

Note : les textes n'engagent que la responsabilité des auteurs

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec - Mai 2012